

AR PREFECTURE

006-210600110-20201218-DM202053-DE
Reçu le 18/12/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2020/ 53

DATE D’AFFICHAGE : 18 DEC. 2020

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES – ECOLE ELEMENTAIRE – ELEVATEUR PMR – PASSATION D’UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE ALFORT ELEVATEUR

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Budget primitif 2020,

Considérant qu'il convient d'assurer la maintenance de l'élevateur PMR situé à l'école élémentaire.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la société ALFORT ELEVATEUR, sise 16, bis Chemin Latéral à Alfortville (94140) d'un contrat de maintenance portant sur l'élevateur PMR situé à l'école élémentaire.

Article 2 : Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 600 € H.T.

Article 3 : La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 18 DEC. 2020

Le Maire,
Roger ROUX

